

ASSEMBLÉE DU 2015-09-21

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 21 septembre 2015, à 20 heures, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION sur la demande de dérogation mineure du 43, rue Comeau.

Aucune personne n'était présente à cette assemblée publique de consultation.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Jacques Cadieux, Michel Lyrette et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, est également présente, Dinah Ménard, trésorière/greffière adjointe.

RÉSOLUTION NO 2015-09-163 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant les items suivants :

- 5.1 Avis de motion concernant le projet de règlement no 957 intitulé: "Règlement modifiant le règlement no 627 concernant l'heure de la tenue des séances ordinaires du conseil le premier et le troisième lundi de chaque mois";
- 11.1 Appui à la résolution no 2015-R-AG300 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau concernant le projet de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau, déposé au Ministère de la Culture et des Communications;

ET en retirant l'item suivant :

- 6.1 Pour adjuger la soumission intitulée: "Réfection du Chemin du Parc Industriel et la rue Poulin".

ASSEMBLÉE DU 2015-09-21

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2015-09-164 Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2015.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Michel Lyrette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 8 septembre 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

PAROLE AU PUBLIC,

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à Madame Sylvie Dejouy, du journal La Gatineau et à Monsieur Michel Riel, de la Radio CHGA.

M. le maire informe les membres du conseil qu'il s'agit de la dernière assemblée publique à laquelle M. Michel Riel assiste en tant que journaliste.

M. le maire félicite et remercie M. Riel pour ses 38 années de service et aussi d'avoir exercé sa profession avec un si grand professionnalisme et respect de l'information.

Les membres du conseil lui souhaitent une bonne retraite.

AVIS DE MOTION,

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Michel Lyrette, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un projet de règlement no 957 intitulé: "Règlement modifiant le règlement no 627 concernant l'heure de la tenue des séances ordinaires du conseil le premier et le troisième lundi de chaque mois", sera présenté.

RÉSOLUTION NO 2015-09-165 Pour payer les comptes payables du mois d'août 2015.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois d'août 2015 s'élève à 137 164,47 \$;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par le conseiller Michel Lyrette, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 137 164,47 \$;

ASSEMBLÉE DU 2015-09-21

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2015-09-166 Demande de dérogation mineure pour le 43, rue Comeau.

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée au comité consultatif d'urbanisme afin de pouvoir démolir un garage vétuste de 376 pc et une remise de 288 pc, situés dans la marge avant fixe pour un total de 664 pc de bâtiments accessoires, tel qu'identifié sur le certificat de localisation minute 4667 préparé par Ghislain Auclair Arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau propriétaire désire démolir les 2 bâtiments accessoires existants pour un seul garage isolé de 24' x 36'= 864 pc x 21' hauteur;

CONSIDÉRANT QUE la situation est dérogatoire puisque les deux bâtiments accessoires sont situés dans la marge avant fixe, non conforme au règlement 881 article 409, mais érigés avant la réglementation en vigueur et que l'implantation du nouveau garage ne rendrait pas plus dérogatoire la situation et que les marges de reculs prescrites au règlement 881 seraient respectées;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire demande à avoir un espace mezzanine à l'intérieur du garage pour du rangement supplémentaire et que pour la hauteur projetée du garage, il doit déroger au règlement 881 article 168;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins, étant donné que la situation est déjà existante et connue;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au propriétaire étant donné qu'il devra entreposer des objets à l'extérieur sous abri temporaire;

ASSEMBLÉE DU 2015-09-21

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme d'accorder cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Michel Lyrette, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'accorder cette demande de dérogation mineure CONDITIONNELLEMENT à ce que le garage projeté ne soit pas plus haut que la résidence.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2015-09-167 Pour effectuer un transfert budgétaire.

CONSIDÉRANT QUE certains postes budgétaires du budget officiel nécessitent des révisions;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil autorise la trésorière à effectuer l'écriture nécessaire (2015-01) pour corriger les postes budgétaires énumérés sur l'annexe faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2015-09-168 Appui à la résolution no 2015-R-AG300 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau concernant le projet de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau, déposé au Ministère de la Culture et des Communications.

CONSIDÉRANT la résolution no 2015-R-AG300 de la MRCVG appuyant sans réserve les démarches de la Maison de la Culture afin que soit réalisé le plus rapidement possible le projet de rénovation de la salle de spectacle;

CONSIDÉRANT QUE la région de la Vallée-de-la-Gatineau attend depuis six ans la réalisation de ce projet qui est indispensable à son offre culturelle régionale et à son développement économique en général;

ASSEMBLÉE DU 2015-09-21

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau a réalisé l'ensemble des phases requises pour amener le dossier de ce projet à l'étape de la prise de décision quant à son financement et que ce dossier est complet depuis maintenant neuf mois;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC Vallée-de-la Gatineau au Ministère de la Culture et des Communications d'approuver le projet proposé par la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau et son financement avant la fin de l'année 2015;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'appuyer la résolution 2015-R-AG300 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

ET QU'

une copie de cette résolution soit transmise à Madame Hélène David, Ministre de la Culture et des Communications, à Madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, Ministre de la Justice, Ministre responsable de la Condition féminine et Ministre responsable de la région de l'Outaouais, ainsi qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et à toutes les municipalités locales de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2015-09-169 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h07.

ADOPTÉE

Robert Coulombe, maire

Dinah Ménard,
trésorière/greffière adjointe